

COMMUNE DE SEPMEs**Place de l'Église**

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-09-04

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy,

Arrivée de M.BARILLET Gaby à 20h47

Arrivée de M.CHOLLET Yohan à 21h48

Absents:

M.DENIS Jason ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire

Mme VERNAT Virginie

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 12
 Nombre de présents : 9
 Nombre de votants : 10
 Date de convocation : 30 octobre 2023



**OBJET : SKATE PARK : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE
 NATIONALE DU SPORT**

Le projet de skate park n'ayant pas été retenu en 2023 par l'Agence Nationale du Sport (ANS), Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la demande de subvention auprès de l'ANS pour l'année 2024.

Le chiffrage a été actualisé : les équipements sont estimés à 45 000€ HT et le revêtement à 22 920,0€ HT

Madame Le Maire rappelle que le choix se porte sur un modèle en bois, jugé plus durable, réparable, utilisable en toute saison, et moins bruyant.

Le projet, prévu pour 2024, est estimé dans sa globalité, à environ 67 920,00 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 60% dans le cadre de l'appel à projet 5000 équipements sportifs de proximité Paris 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement d'une aire de skate park.

AUTORISE M^{me} le Maire à signer tout document à intervenir.

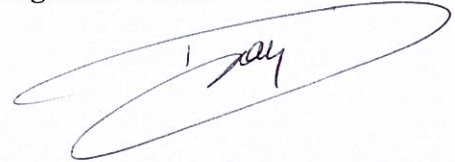
LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Dominique CATHELIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 17 novembre 2023 et publié le 17 novembre 2023



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU



À SEPMES, 17 novembre 2023
Le Maire,

